

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-quatrième session (25^e session ordinaire)
Genève, 4 – 8 octobre 2021

RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

Établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Au cours de la période considérée, le Comité des normes de l'OMPI (ci-après dénommé "le comité" ou "CWS") a tenu sa huitième session du 30 novembre au 4 décembre 2020. La session était présidée par M. Jean-Charles Daoust (Canada).
2. Durant la session, les délégations ont poursuivi leurs échanges de vues sur l'élaboration de normes de l'OMPI, la mise en œuvre de ces normes dans la communauté de la propriété intellectuelle et d'autres questions relatives aux données de propriété intellectuelle. Le CWS a étudié la possibilité d'utiliser de nouvelles technologies comme la chaîne de blocs dans le cadre de ses travaux et de ses projets.
3. Le rapport adopté de la huitième session est publié sur le site Web de l'OMPI¹.

¹ https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=57089

ÉLABORATION DE NORMES DE L'OMPI

4. Le CWS a examiné des propositions d'établissement de nouvelles normes de l'OMPI ou de révision de normes existantes pour répondre aux nouvelles demandes des offices de propriété intellectuelle, d'autres parties prenantes et des utilisateurs. À sa huitième session, en dépit des restrictions de fonctionnement liées à son format hybride, le comité a adopté quatre nouvelles normes de l'OMPI reflétant les exigences de l'ère numérique et a approuvé les révisions de trois normes existantes.

Nouvelles normes de l'OMPI adoptées

5. Les quatre nouvelles normes de l'OMPI publiées sur le site Web de l'OMPI² peuvent être résumées comme suit :

- a) La norme ST.90 de l'OMPI relative aux interfaces de programmation d'applications (API) Web contient des recommandations visant à faciliter le traitement et l'échange de données de propriété intellectuelle par des communications de machine à machine sur le Web. Elle favorise l'homogénéité en établissant des principes uniformes pour la création de services Web et l'interopérabilité des données entre partenaires de services Web au sein de la communauté de la propriété intellectuelle.
- b) La norme ST.69 de l'OMPI relative aux marques multimédias contient des recommandations concernant les demandes d'enregistrement de marques de mouvement et de marques multimédias déposées par voie électronique. Elle aide les déposants et les offices de propriété intellectuelle à s'entendre sur des pratiques et des formats multimédias communs pour le traitement et la publication des fichiers multimédias.
- c) La norme ST.61 de l'OMPI relative aux données sur la situation juridique des marques contient des recommandations visant à améliorer la diffusion, la fiabilité et la comparabilité des données sur la situation juridique des marques dans les différents ressorts juridiques, y compris dans le système de Madrid. Une fois la norme mise en œuvre, tous les fournisseurs et utilisateurs d'informations de propriété intellectuelle bénéficieront d'un accès facilité aux données sur la situation juridique des dépôts de demandes et des enregistrements de marques. Son approbation complète l'ensemble de trois normes sur la situation juridique des principaux droits de propriété industrielle : les brevets (norme ST.27 de l'OMPI), les dessins et modèles industriels (norme ST.87 de l'OMPI) et les marques (cette nouvelle norme, la norme ST.61 de l'OMPI).
- d) La norme ST.88 de l'OMPI relative aux représentations sous forme électronique des dessins et modèles industriels contient des recommandations sur la manière de créer, stocker, afficher, gérer, publier et échanger des images électroniques et des vidéos de dessins et modèles industriels. Elle aide les déposants et les offices de propriété intellectuelle à s'entendre sur des formats communs pour simplifier le dépôt d'une demande concernant un même dessin ou modèle auprès de plusieurs offices. Elle fournit par ailleurs aux offices de propriété intellectuelle des directives communes concernant l'échange de données, la publication et l'amélioration de la recherche automatisée d'images et de vidéos relatives aux dessins et modèles industriels.

² https://www.wipo.int/standards/fr/part_03_standards.html

Normes révisées de l'OMPI

6. La révision des trois normes suivantes a été approuvée :

- Norme ST.26 de l'OMPI (listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés au format XML);
- Norme ST.27 de l'OMPI (échange de données sur la situation juridique des brevets); et
- Norme ST.37 de l'OMPI (fichier d'autorité des documents de brevet publiés).

7. Le CWS a noté que la révision de la norme ST.96 de l'OMPI a été approuvée par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP en 2020 et que la dernière version était la version 4.0, conformément aux dispositions spéciales du CWS selon lesquelles l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP était provisoirement autorisée à approuver les révisions de la norme ST.96 afin d'accélérer le processus de révision. Cette nouvelle version a notamment pour effet d'élargir la portée de la norme ST.96 pour couvrir les métadonnées relatives aux indications géographiques et aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur; le titre de la norme ST.96 a été modifié de "propriété industrielle" en "propriété intellectuelle" afin de refléter cet élargissement.

8. Le CWS a noté que, au 31 mars 2021, le format de la norme ST.96 de l'OMPI (version 4.0 et ultérieures) serait la seule source de données structurées autorisée et prise en charge pour l'échange bilatéral de données du système de La Haye entre les offices et le Bureau international.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'OMPI ET PRATIQUES DES OFFICES

9. Le CWS a approuvé la publication des trois résultats suivants de l'enquête sur le site Web de l'OMPI qui figurent désormais dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI³ :

- modèles et images numériques 3D;
- accès public aux informations en matière de brevets, partie 1; et
- systèmes de numérisation utilisés par les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne les documents publiés et les titres enregistrés.

10. Afin de répondre aux demandes de formation présentées à la session pour accompagner le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26, le Bureau international a prévu quatre séminaires de formation et un atelier en anglais qui se sont tenus en avril et mai 2021. Les vidéos enregistrées des webinaires, les exposés et autres supports de formation sont publiés sur le site Web de l'OMPI⁴. En outre, afin de promouvoir la mise œuvre de la norme ST.26, les questions fréquemment posées (FAQ) seront publiées sur le site Web de l'OMPI dans les 10 langues du PCT.

11. Concernant la norme ST.96 (utilisation du XML [eXtensible Markup Language] dans le traitement des données de propriété intellectuelle), le CWS a souligné l'importance de la mise en œuvre interopérable de la norme ST.96 par les offices de propriété intellectuelle et il est convenu que le Bureau international hébergerait le répertoire central des données relatives à la mise en œuvre de la norme ST.96 par les offices.

³ https://www.wipo.int/standards/fr/part_07.html

⁴ https://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=330

Services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités

12. Concernant la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété intellectuelle en rapport avec les normes de l'OMPI, le CWS a pris note du rapport (voir le document CWS/8/22 en annexe) sur les activités menées par le Bureau international en 2019, comme l'avait demandé l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session tenue en octobre 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL ET AUTRES ACTIVITÉS EN COURS

Tâches du CWS

13. Vingt-sept tâches et 17 équipes d'experts sont actuellement en place dans le cadre du comité. Le résumé des modifications convenues apportées au programme de travail se présente ainsi :

- a) deux tâches, la tâche n° 49 (établir une nouvelle norme relative aux marques multimédias) et la tâche n° 53 (élaboration du schéma XML pour les indications géographiques) ont été arrêtées étant donné qu'elles avaient été achevées; et
 - b) le mandat de cinq tâches a été révisé pour prendre en considération les nouvelles exigences et les nouvelles descriptions se présentent ainsi :
 - Tâche n° 47 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI en fonction des besoins; établir un projet de document d'orientation concernant l'utilisation de ces normes au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; examiner la possibilité de fusionner les trois normes ST.27, ST.87 et ST.61; et aider l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP à élaborer des éléments de schéma XML pour les données relatives à la situation juridique.
 - Tâche n° 56 : Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l'OMPI; aider le Bureau international à créer un catalogue unique des API mises à disposition par les offices; et l'aider à promouvoir cette norme et à la mettre en œuvre.
 - Tâche n° 57 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.88 de l'OMPI.
 - Tâche n° 61 : Établir une proposition de recommandations relatives aux modèles et images (3D) numériques, qui porteront également sur des méthodes de recherche de modèles et d'images tridimensionnels (3D).
 - Tâche n° 62 : Examen des normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l'OMPI et de la sixième partie du Manuel de l'OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle, et propositions de modification de ces normes et documents, le cas échéant.
14. Le CWS est également convenu de poursuivre ses travaux sur les huit tâches suivantes :
- Soutien du développement du logiciel WIPO Sequence et révision des Instructions administratives du PCT et préparation des révisions nécessaires de la norme ST.26 (tâche n° 44);

- Réalisation d'une enquête sur les informations en matière de brevets publiquement disponibles et établissement des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à ces informations (tâche n° 52);
- Normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle (tâche n° 55);
- Stratégies en matière de TIC et normes de l'OMPI pour une production, un partage et une utilisation efficaces des données de propriété intellectuelle par les milieux concernés (tâche n° 58);
- Utilisation des chaînes de blocs pour l'écosystème de propriété intellectuelle pour la protection des droits de propriété intellectuelle, le traitement de l'information concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation (tâche n° 59);
- Codes d'identification numérique internationalement agréés en matière de données bibliographiques (codes INID) pour les nouveaux types de marques (tâche n° 60);
- Représentation visuelle des données XML sur la base des normes de l'OMPI relatives au XML (tâche n° 63); et
- Recommandations concernant les ressources JavaScript Object Notation (JSON) compatibles avec la norme ST.96 de l'OMPI qui seront utilisées pour le dépôt, le traitement, la publication ou l'échange d'informations en matière de propriété intellectuelle (tâche n° 64).

Équipe d'experts et autres activités

15. Le CWS a reçu des rapports sur l'état d'avancement des activités de la part de ses neuf équipes d'experts : stratégie en matière de TIC pour les normes, XML4IP, chaîne de blocs, normalisation des noms, 3D, transformation numérique, situation juridique, normalisation des marques et accès public à l'information en matière de brevets.

16. Le comité a prié :

- a) l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP de présenter, à sa neuvième session, une proposition relative à une plateforme appropriée pour communiquer avec les développeurs externes;
- b) l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms d'élaborer une proposition de recommandations sur la qualité des données relatives aux déposants visant à faciliter la normalisation des noms lors de la prochaine session du CWS, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 du document CWS/8/16;
- c) l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique de présenter une proposition relative à l'utilisation des caractères réservés figurant dans la norme ST.27 à la prochaine session du CWS;
- d) le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques en ce qui concerne la norme ST.61 de l'OMPI (données relatives à la situation juridique des marques), et de soumettre un plan de mise en œuvre et une table de correspondance pour leur office;
- e) l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des marques de présenter, à la prochaine session du CWS, une recommandation concernant la question de savoir s'il

convient de conserver en l'état ou de diviser le code INID 551 pour les marques collectives, les marques de certification et les marques de garantie dans la norme ST.60 de l'OMPI;

f) le Secrétariat d'inviter tous les offices à répondre à une enquête sur l'ordre de priorité des 40 recommandations et l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication de rendre compte des résultats de l'enquête à sa neuvième session;

g) le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à participer à l'enquête sur l'accès public à l'information en matière de brevets, partie 2; et

h) le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à mettre à jour les informations de leurs fichiers d'autorité. Compte tenu des réponses reçues à la circulaire, le portail des fichiers d'autorité relatifs aux brevets a été mis à jour le 30 mars 2021, avec quatre nouvelles entrées pour actualiser les informations communiquées par 16 offices, et 25 offices désormais représentés sur le portail.

17. Le comité a pris note de ce qui suit :

a) l'Équipe d'experts chargée des API aidera le Bureau international à créer un catalogue unique des API mises à disposition par les offices;

b) les progrès accomplis dans le développement de l'outil logiciel WIPO Sequence par le Bureau international en étroite collaboration avec les offices pour les déposants et les offices du monde entier pour établir des listages de séquences et vérifier leur conformité avec la norme ST.26;

c) l'Équipe d'experts 3D envisage de présenter un projet révisé en 2021, pour examen par le CWS en vue de son adoption; et

d) le Bureau international a travaillé à la préparation d'un livre blanc consacré à la chaîne de blocs pour utilisation dans le système de propriété intellectuelle qui engloberait tous les types de titres de propriété intellectuelle et le Bureau international envisage d'organiser le deuxième webinaire sur la chaîne de blocs lorsque le livre blanc sera prêt.

CONCLUSIONS

18. En conclusion, la huitième session a accompli des progrès significatifs en adoptant et révisant sept normes de l'OMPI, contribuant ainsi à la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle, et en intensifiant les efforts du Secrétariat concernant la sensibilisation aux normes et autres recommandations de l'OMPI et la fourniture d'une assistance technique aux offices de propriété intellectuelle à la demande et en fonction des ressources disponibles. La session a en outre établi un programme de travail futur très riche qui permettra au comité de répondre aux éventuelles interruptions causées par les nouvelles technologies numériques.

19. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI" (document WO/GA/54/11).

[Le document CWS/8/22 suit]

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Huitième session

Genève, 30 novembre au 4 décembre 2020

RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2019 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété [industrielle] en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (www.wipo.int/tad).

2. Les normes de l'OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils de l'Organisation, tels que les solutions opérationnelles de l'OMPI ou WIPO Sequence, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

FORMATION À L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI ET SERVICES CONSULTATIFS CONNEXES

3. En 2019, le Bureau international a fourni des services consultatifs à plusieurs offices de propriété industrielle afin d'aider ces derniers et leurs utilisateurs à utiliser les normes de

l'OMPI, cela au moyen de courriers électroniques, lors de conférences en ligne et de réunions en présentiel.

4. Le Secrétariat n'a pas reçu de demande d'assistance technique et de formation concernant les normes de l'OMPI depuis la dernière session du CWS. Le Secrétariat fournira une assistance technique et dispensera des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE UTILISANT LES NORMES DE L'OMPI

5. Le programme 15 a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et des institutions de propriété industrielle. Les services prévus par le programme comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance porte sur les normes de l'OMPI sur les données et l'information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des travaux du programme et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

6. À la fin de l'année 2019, 87 offices de pays en développement du monde entier utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'Organisation, qui intègrent les normes de l'OMPI, pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Douze ateliers ayant réuni un total de 166 participants ont été organisés dans toutes les régions. 44 offices de propriété intellectuelle participaient à l'une des plateformes d'échange en ligne proposées par l'OMPI (au système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen et au service d'accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel du programme consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d'informations sur le site Web du programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse : http://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/technicalassistance/.

7. En outre, dans le cadre du programme 13, un projet a été mené en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) afin d'aider les offices de propriété industrielle à produire des textes intégraux se prêtant à la recherche pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets dans le format XML de la norme ST.36 de l'OMPI avec des images TIFF intégrées. Le Bureau international a adapté son outil de reconnaissance optique de caractères aux besoins spécifiques de chaque office, notamment en ce qui concerne la langue, la présentation et les signets. 34 offices de propriété intellectuelle ont reçu le logiciel et ont été formés à l'utiliser ces trois dernières années et 12 d'entre eux l'ont intégré à leurs services. En conséquence, les documents en texte intégral publiés sont inclus et consultables aussi bien dans la base de données PATENTSCOPE de l'OMPI que dans la base Espacenet de l'OEB.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

8. En collaboration avec les Offices de l'Équipe d'experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences, le Bureau international développe un outil logiciel commun gratuit, WIPO Sequence, qui permettra aux déposants de demandes de brevet du monde entier de préparer un listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés conformément à la norme ST.26 de l'OMPI et aidera les offices de propriété industrielle à traiter et à examiner les listages de séquences. La version bêta de l'outil WIPO Sequence a été mise en ligne en novembre 2019 sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.

9. Suite à une demande, le Bureau international a organisé un atelier de formation sur la classification internationale des brevets (CIB) à l'intention des fonctionnaires du Bureau d'enregistrement des sociétés et des licences de la République-Unie de Tanzanie, à Genève en mars 2019. Le programme de formation portait notamment sur l'utilisation des normes pertinentes de l'OMPI.

10. Suite à des demandes, les cours et séminaires de formation à l'intention des fonctionnaires et examinateurs des offices de propriété intellectuelle ci-après portant sur l'utilisation des classifications internationales pour les marques ont été organisés en 2019. Dans le cadre des manifestations ci-après, la pertinence des normes de l'OMPI concernées a fait l'objet d'un exposé :

- formation à la classification de Vienne à l'intention des examinateurs de marques de la République-Unie de Tanzanie, organisée à Genève du 26 au 28 mars 2019; et
- formation sur les classifications de Nice à l'intention des examinateurs de marques, organisée à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) du 9 au 12 septembre 2019.

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE L'OMPI

11. Afin de faire mieux connaître les normes de l'OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une norme de l'OMPI nouvelle ou révisée, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la septième session du CWS de sept pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

ÉCHANGE DE DONNÉES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d'améliorer l'accès des utilisateurs de ces pays à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L'échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes applicables de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées dans la Base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2019, dans l'ordre chronologique : Costa Rica, Botswana, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Zimbabwe, Uruguay et Madagascar; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées dans la base de données PATENTSCOPE au cours de l'année 2019 : Grèce, Lettonie et Lituanie. Les collections de dessins et modèles industriels de la Chine, de la Tunisie, de la Malaisie, du Botswana, du Kenya, du Mozambique, de l'Italie, du Brunéi Darussalam, du Laos, du Cambodge et du Costa Rica ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI en 2019.

13. *Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2019 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2020, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).*

[Fin du document]